



FICHE MÉTIER

MÉDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE



QUELLES MISSIONS ?

Leurs missions s'inscrivent dans la **politique de promotion de la santé en faveur des élèves** et plus largement dans la **politique générale de santé**. Dans ce cadre, les médecins de l'Éducation nationale **contribuent à la réussite des élèves** et **participent à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de leurs besoins spécifiques** liés notamment à leur **santé physique** ou **psychique** en **apportant leur expertise diagnostique le plus précocement possible**.

Les médecins de l'Éducation nationale **prennent en compte le bien-être des élèves** et **participent ainsi à la construction d'une École bienveillante** envers les élèves et leurs familles. Ils sont **chargés des actions de prévention individuelle et collective** et de **promotion de la santé auprès de l'ensemble des élèves scolarisés** dans les établissements d'enseignement scolaires du premier et second degré de leur secteur d'intervention.

Leur démarche clinique permet l'**identification des difficultés rencontrées par les élèves**, l'**évaluation des situations pathologiques susceptibles d'entraver leur scolarité**, notamment en cas de **troubles des apprentissages et/ou des comportements**, afin d'assurer l'**orientation** et la **prise en charge adaptée**, ainsi que le suivi en milieu scolaire.



EN D'AUTRES TERMES, LE MÉDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

- ▶ **mène une activité clinique auprès des élèves**, en liaison avec **médecins traitants, spécialistes et services sociaux** à propos de la santé des enfants ayant un problème de santé (sociale, physique, psychique) ;
- ▶ **a une expertise médicale et en santé publique** en évaluant les besoins de santé du secteur et en participant aux réunions des équipes éducatives ou commissions diverses, etc. ;
- ▶ **a un rôle de conseil technique** auprès des familles, des élèves, et **dans le respect du secret médical** auprès des enseignants, des chefs d'établissement pour les situations individuelles ou collectives (épidémie, méningite, évènement grave...), des partenaires ;
- ▶ **participe aux activités d'éducation pour la santé** et de **formation des personnels** ;
- ▶ **participe aux études épidémiologiques nationales ou locales**.



QUELLE QUOTITÉ DE TRAVAIL ?

En charge d'un secteur donné, le médecin de l'Éducation nationale effectue **37h30 par semaine** pour un temps plein. Il **bénéficie des vacances scolaires**, hormis deux semaines, et **n'effectue pas d'astreinte** durant les week-end.

En fonction de l'ancienneté, la rémunération brute mensuelle **débute à partir de 3842 euros**.



QUELLES CONDITIONS DE RECRUTEMENT ?

- ▶ détenir un **doctorat de médecine** ;
- ▶ avoir un **casier judiciaire vierge** de toute condamnation ;
- ▶ être de **nationalité française** ou appartenir à un état membre de la **communauté européenne** ;
- ▶ pour les étrangers, **disposer d'un titre de séjour en cours de validité**.

Une formation à la prise de poste est assurée.



QUELLES QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES ?

Le médecin de l'Éducation nationale **travaille en partenariat avec les écoles et les autres professionnels médico-sociaux du territoire**, en lien avec les familles, dans le respect du secret médical. Il possède des **capacités d'analyse et de synthèse, sait évaluer une situation individuelle ou collective et prendre des décisions**. Doté d'un **sens de la communication**, il sait être à l'écoute et gérer les relations interpersonnelles.



EN SAVOIR PLUS
SUR LE MÉTIER
DE MÉDECIN
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Retrouvez toutes nos offres sur
recrutement.education.gouv.fr

choisir
le service
public.gouv.fr